



# Bulletin Officiel

N° 5148 Lundi 18 Juillet 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

### AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

GIF FILTER 3-4

AIR LIQUIDE 5

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG » 6

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP" – AGO - 6

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – AGO - 7

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – AGE - 8

SO.TE.TEL – AGO - 9

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 10-11

SOPAT – AGE - 12-13

### INFORMATIONS POST AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT - 14-17

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOMOCER 18

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED - 19

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 20-25

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 26-30

### COURBE DES TAUX

31

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

32-33

### ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

### ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS -

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 juillet 2016.**

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

	Unité	2 <sup>ème</sup> Trimestre			Cumul période du 01/01 au 30/06			Exercice 2015
		2016	2015	Variation en %	2016	2015	Variation en %	
<b>Chiffre d'affaires</b>	DT	<b>3 524 549</b>	<b>2 431 183</b>	45.00 %	<b>6 717 709</b>	<b>5 783 559</b>	16.15 %	<b>12 166 515</b>
Ventes locales	DT	2 489 426	2 212 314	12.53 %	4 886 813	4 718 277	3.57 %	<b>9 512 663</b>
Ventes à l'exportation	DT	1 035 123	218 869	372.94 %	1 830 896	1 065 282	71.87 %	<b>2 653 852</b>
<b>Production</b>	Unité	651 615	641 871	1.52 %	1 407 776	1 261 413	11.6 %	<b>2 481 262</b>
<b>Investissements</b>	DT	89 994	279 072	-67.75 %	211 611	1 641 589	-87.11 %	<b>2 437 447</b>
<b>Structure de l'endettement</b>	DT	<b>1 774 066</b>	<b>1 902 039</b>	-6.73 %	<b>1 774 066</b>	<b>1 902 039</b>	-6.73 %	<b>1 873 176</b>
Endettement à LMT	DT	1 698 850	1 760 846	-3.52 %	1 698 850	1 760 846	-3.52 %	1 715 573
Endettement à CT	DT	75 216	141 193	-46.73 %	75 216	141 193	-46.73 %	157 603
<b>Trésorerie</b>	DT	1 083 697	1 413 059	-23.31 %	1 083 697	1 413 059	-23.31 %	<b>1 438 090</b>

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2016, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2015 sont conformes aux états certifiés.

(3) Les chiffres arrêtés au 30/06/2015 sont conformes aux états certifiés

**Commentaires :****CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les revenus de la société ont enregistré une augmentation de 1 093 366 dinars, soit **45 %** sur le deuxième trimestre de l'année en cours par rapport à ceux enregistrés à la même période de l'année 2015.

Cette amélioration s'explique par :

- L'augmentation des ventes sur le marché export de 816 254 dinars, soit **372.94 %** par rapport au deuxième trimestre 2015 et ce grâce à l'évolution des ventes sur le marché du Maghreb arabe de 720 379 DT et les ventes pour le compte du constructeur automobile PSA ;
- L'augmentation des ventes sur le marché local de 277 112 dinars, soit **12.53%** par rapport au deuxième trimestre 2015 (augmentation sur le mois de juin de 269 981).

Globalement les revenus réalisés, au 30/06/2016, ont augmenté de 934 150 dinars soit 16.15%. Cette évolution s'explique par:

- L'augmentation du chiffre à l'export de **71.87%**, soit 765 614 dinars ;
- L'augmentation du chiffre local de 3.57%, soit 168 536 dinars.

- Suite -

Toutefois, les prévisions de vente sur le marché local, avec le lancement de nouveaux produits, ainsi que les ventes à l'exportation avec l'augmentation progressive des volumes pour le compte du constructeur PSA, nous laissent entrevoir un bon deuxième semestre .

### **PRODUCTION**

La production en quantité au 30/06/2016 a enregistré une augmentation de 146 363 unités, soit 11,60 % par apport à la même période de 2015.

### **INVESTISSEMENTS**

Les investissements réalisés au 30/06/2016 ont totalisé la somme de 211 600 dinars et correspondent essentiellement à :

- L'acquisition de matériel et outillages industriels pour 109 815 dinars.
- L'acquisition de matériel informatique et équipements de bureau pour une valeur de 30 750 dinars.
- L'aménagement des locaux pour 62 488 dinars.
- L'acquisition de logiciels pour 5 860 dinars

### **TRESORERIE**

La trésorerie de la société s'élève à 1 083 697 DT au 30/06/2016 contre 1 413 059 DT au 30/06/2015.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****AIR LIQUIDE TUNISIE**

*Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport*

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

	Unités	2 <sup>ème</sup> Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2 <sup>ème</sup> Trimestre		Exercice Comptable
		2 016	2 015	2 016	2 015	2 015
Revenus par type de produits (local & export) ;	DT	7 144 715	7 186 071	14 340 517	15 217 732	29 693 359
A l'export	DT	1 245 380	1 229 702	3 061 694	3 384 539	6 208 081
Sur le marché Local	DT	5 899 335	5 956 370	11 278 823	11 833 193	23 485 278

Production (en volume)	Unités	2 <sup>ème</sup> Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2 <sup>ème</sup> Trimestre		Exercice comptable
		2 016	2 015	2 016	2 015	2 015
<b>Volumes de production</b>						
Production totale	Tonnes	<b>6 980</b>	<b>7 765</b>	<b>13 434</b>	<b>17 284</b>	<b>31 069</b>

	Unités	2 <sup>ème</sup> Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2 <sup>ème</sup> Trimestre		Exercice comptable
		2 016	2 015	2 016	2 015	2 015
- Marge sur coût matières	DT	5 825 073	5 629 878	11 964 631	12 321 508	16 072 907
- Valeur ajoutée brute	DT	3 999 029	3 832 683	8 423 046	8 863 413	13 273 843
- Excédent brut d'exploitation	DT	2 425 756	2 366 117	5 256 318	5 928 111	9 482 021
- Fonds de roulement	DT	-3 908 507	-1 518 387	26 399 676	25 247 187	27 440 896
- Besoins en fonds de roulement	DT	-5 471 411	1 170 003	28 916 095	32 692 569	33 297 434
- Dotations aux amortissements et aux provisions	DT	1 698 676	1 554 397	3 163 946	3 076 201	4 931 333
- Endettement net	DT	-1 562 904	2 688 390	2 516 419	7 445 382	5 856 538
- Investissements		1 187 418	293 647	1 646 166	390 027	2 745 312
- Effectif		112	121	112	117	121

**COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016**

- Rappel : Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.
- Par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015, diminution limitée à 5% du chiffre d'affaires réalisé sur le marché local liée à la baisse de l'activité industrielle du pays. La baisse du chiffre d'affaires à l'export s'explique par un décalage dans le temps des commandes clients.
- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » informe ses actionnaires qu'il a été décidé de reporter la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015 au Jeudi 28 Juillet 2016 à 9 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises Boulevard Principal les berges du lac Tunis , étant donné que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 Juillet 2016 tout en gardant le même ordre du jour.

---

2016 - AS - 3914

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 28 juillet 2016, à 10H00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur :

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.

---

2016 - AS - 3915

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac- Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi n° 2001 – 65 du 10 juillet 2001, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015;
- 6- Ratification de la nomination du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- 7- Renouvellement du mandat d'administrateurs;
- 8- Nomination de deux administrateurs indépendants;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
- 10- Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

,

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

**Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016 à 11 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac- Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Mise à jour de l'article 3 des statuts.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nourira Tunis (Direction des titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes) durant le délai légal.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications**

**« SO.T.E.TEL »**

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 20 Juillet 2016 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
7. Jetons de présences ;
8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2016-2017-2018 ;
9. Approbation de la mise en vente d'un terrain ;
10. Pouvoirs.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juillet 2016.

***Première Résolution :***

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 27 Juillet 2016 prend acte du fait que cette réunion n'a pas été tenue dans les délais légaux et approuve ce retard puisqu'il n'affecte pas les intérêts des actionnaires et donne ainsi quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à .....

***Deuxième Résolution :***

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 27 Juillet 2016 après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2015,

Et les Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

***Troisième Résolution :***

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 27 Juillet 2016 après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2015, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 29 de la Loi n° 65-2001 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à .....

***Quatrième résolution :***

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à .....

***Cinquième Résolution :***

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit:

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2015</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2015</i>	4 079 674,602
<i>Report à nouveau 2014</i>	(1 592 280,085)
<b><i>Bénéfice à affecter</i></b>	<b>2 487 394,517</b>

- Suite -

<i>Réserves Légales (5%)</i>	(124 369,726)
<i>Fonds Social</i>	(400 000,000)
<b><i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2015</i></b>	<b>1 963 024,791</b>

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Sixième Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que la rémunération des présidents des comités issus du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015, comme suit :

- Un montant brut de cinq mille (5000) dinars par membre du conseil,
- Un montant brut de mille (1000) dinars par réunion et par président indépendant des comités avec un plafond de six mille (6000) dinars pour chacun d'eux.

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Septième Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la cooptation de :

- M. .... représentant l'Etat en remplacement de Mr Imed TURKI.
- M. .... représentant de la Caisse nationale de Sécurité Sociale en remplacement de Mr Ridha KHALFAOUI,

et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Huitième Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement de mandant des administrateurs suivants:

- Mr Mohamed KAANICHE représentant l'Etat,
- Mme Naouja Bel Haj représentant l'Etat,
- Mme Amel ZAOUI représentant l'Etat,
- Mr Tijani ALJENE représentant l'Etat,
- M. .... représentant l'Etat,
- M. .... représentant de la Caisse nationale de Sécurité Sociale.

Et ce pour la période de trois années (2016-2017-2018) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Neuvième Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise à la banque de payer aux commissaires aux comptes, au titre des diligences spécifiques supplémentaires se rapportant à leur audit :

- des travaux de la mission d'apurement des suspens comptables objet de l'Appel d'Offres selon la procédure simplifiée n°2-2014,
- des travaux d'inventaires physiques des immobilisations objet de la consultation n° 23-2014,

et arrête les honoraires correspondants à ces diligences, sur proposition du Conseil d'Administration, à trente mille (30 000) dinars hors taxe par cabinet.

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Dixième Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets :

1. ....,
2. ....,

Des co-commissaires aux comptes de la banque devant certifier les états financiers de la BTS des exercices 2016-2017-2018. Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à .....

### ***Dixième et dernière Résolution***

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**Société de Production Agricole Teboulba  
« SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Projet de résolutions de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 19 juillet 2016.

**Première Résolution :**

L’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE *TEBOULBA* « *SOPAT* », après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l’article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 18 191 250 DT, divisé en 18 191 250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, décide de l'augmenter d'une somme de 3.750.000 Dinars en numéraire pour le porter ainsi à 21.941.250 DT et ce par la création de 3.750.000 actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d’émission de 2.250.000 Dinars .Ladite augmentation sera libérée du quart lors de la souscription , la libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d’Administration .

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**Deuxième Résolution :**

L’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la *SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA* « *SOPAT* », délibérant en outre par application de l’article 300 du Code des Sociétés Commerciales, après avoir pris connaissance des indications contenues dans les rapports spéciaux du Conseil d’Administration et du Commissaire aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l’article 296 du Code des Sociétés Commerciales et, de réserver la souscription des 3.750.000 actions nouvelles à la Société GALLUS .

Les actionnaires anciens, déclarent ainsi, renoncer expressément à l’exercice de leur droit préférentiel de souscription au profit de l’actionnaire susmentionné.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**Troisième Résolution**

L’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE *TEBOULBA* « *SOPAT* » approuve le rapport du conseil d’Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l’augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription sans aucune restriction ni réserve.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

- Suite -

#### **Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la *SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »*, décide que l'actionnaire, auquel la présente augmentation lui a été réservée, disposera d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de cette décision et de la notice d'information, pour souscrire à ladite augmentation. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées du quart.

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés auprès de la Banque xxxxxxxx», Agence xxxxxxxx dans un compte indisponible ouvert à cet effet sous le n° :....., qui établira une attestation conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la *SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »*, donne tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire à l'effet de recueillir les souscriptions et les versements, d'effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, de procéder à l'accomplissement des formalités légales, notamment la déclaration de souscription et de versement, le dépôt au greffe du tribunal et les publications nécessaires et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, rendre effective l'augmentation du capital et en constater la réalisation définitive.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la *SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »*, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit :

##### **« Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de Vingt et Un Millions Neuf Cent Quarante et Un Mille Deux Cent Cinquante (21.941.250) Dinars Tunisiens, divisé en Vingt et Un Millions Neuf Cent Quarante et Un Mille Deux Cent Cinquante (21.941.250) actions nominatives de Un (1) Dinar Tunisien chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

#### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la *SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »*, confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vue de l'accomplissement de toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2016, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**القرار الأول:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2015 ، تصادق على هذا التقرير.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار الثاني:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2015 ، تصادق على الإتفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار الثالث:**

إن الجلسة العامة العادية تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2015 ، و تصادق على إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ خمسة و عشرين ألف ديناراً خاماً كمنحة حضور للسنة المالية 2014 كما وقع تحديده بجلسته 2015/06/05 ، كما تقرر الجلسة إسناد مبلغ خمسة و عشرين ألف ديناراً خاماً كمنحة حضور للسنة المالية 2015.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار الرابع:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة و تقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2015/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

- Suite -

**القرار الخامس:**

قررت الجلسة العامة العادية تحويل الأرباح الصافية للسنة المالية 2015 والتي بلغت قيمتها 1.106.281,806 ديناراً إلى حساب ينقل من جديد كما قررت توزيع مبلغ 576.000,000 ديناراً من الأموال الذاتية التي تضمنتها موازنة الشركة الموزعة في 2013/12/31 المذكورة بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان السنة المالية 2013 وذلك طبقاً للفصل 19 فقرة 7 من قانون المالية لسنة 2014 من مبلغ جملي قدره 17.464.055,378 ديناراً.

و بذلك تصبح الأموال الذاتية الغير موزعة و الغير خاضعة للخصم من المورد ما قدره 16.888.055,378 ديناراً.

وسيتم استخلاص المرباح الموزعة البالغ قيمتها 2,000 ديناراً عن كل سهم ابتداءً من يوم الإثنين 12 سبتمبر 2016 لدى وسطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة "ماك" MAC SA.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار السادس:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف المجمع و تقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة، تصادق على تقرير تصرف المجمع و على القوائم المالية المجمعة إلى غاية 2015/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار السابع:**

طبقاً لمقتضيات الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية يعلم الممثل القانوني للشركة السادة المساهمين بأن أعضاء مجلس الإدارة و رئيس المجلس قد أعلموه بعدم توليه مناصب إدارية جديدة في شركات أخرى.

**و أقرت الجلسة العامة بهذا الإعلام**

**القرار الثامن:**

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح.

**و تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

(En dinars)

ACTIF	AU 31/12/2015	AU 31/12/2014
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
Actifs immobilisés :		
Immobilisations Incorporelles	77 691,046	66 067,796
---- Amortissements	- 68 474,180	- 51 794,604
<b>Total Net</b>	<b>9 216,866</b>	<b>14 273,192</b>
Immobilisations corporelles	13 034 499,452	12 310 508,359
---- Amortissements	-6 657 006,607	-6 202 449,534
<b>Total Net</b>	<b>6 377 492,845</b>	<b>6 108 058,825</b>
Immobilisations financières	5 243 799,116	4 813 089,105
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000
<b>Total Net</b>	<b>5 237 099,116</b>	<b>4 806 389,105</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>11 623 808,827</b>	<b>10 928 721,122</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>11 623 808,827</b>	<b>10 928 721,122</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	20 280 690,898	16 362 611,019
<b>Total Net</b>	<b>20 280 690,898</b>	<b>16 362 611,019</b>
Clients et comptes rattachés	6 278 971,816	6 637 150,865
---- Provisions	-4 024 923,167	-3 944 509,601
<b>Total Net</b>	<b>2 254 048,649</b>	<b>2 692 641,264</b>
Autres actifs courants	3 118 395,102	5 127 073,293
<b>Total Net</b>	<b>3 118 395,102</b>	<b>5 127 073,293</b>
Placement et autre	81 263,466	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	5 410 678,068	2 546 661,789
<b>Total des actifs courants</b>	<b>31 145 076,183</b>	<b>26 728 987,365</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>42 768 885,010</b>	<b>37 657 708,487</b>



- Suite -

(En dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	AU 31/12/2015	AU 31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves	14 048 000,000	14 624 000,000
Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Résultats reportés	3 248 275,517	2 141 993,711
Resultat affecté au compte special d'investissement	1 892 160,000	1 892 160,000
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>20 805 050,991</b>	<b>20 274 769,185</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 700 303,247	7 115 608,316
Clients et comptes rattachés	785 610,925	896 036,355
Autres passifs courants	1 379 566,761	1 343 366,933
Concours bancaires et autres passifs financiers	15 098 353,086	8 027 927,698
<b>Total des passifs courants</b>	<b>21 963 834,019</b>	<b>17 382 939,302</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>21 963 834,019</b>	<b>17 382 939,302</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS</b>	<b>42 768 885,010</b>	<b>37 657 708,487</b>

### 1. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVEST_ ISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIAL DE REVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INV STISSEMENT	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TOTAL
Solde au 31/12/2015 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 110 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	2 141 993,711	1 106 281,806	21 381 050,991
Affectation du résultat 2015(AGO du 20 juin 2016)				(576000,000)*				1 106 281,806	(1 106281,806)	(576000,000)*
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	10 534 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	3 248 275,517	0,000	20 805 050,991

\*Il s'agit des dividendes à distribuer

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE**

**«SOMOCER»**

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramdine, Monastir, Tunisie

MAXULA BOURSE –intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» que l'augmentation de son capital social en numéraire de 8 131 200 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2015 et ouverte à la souscription le 25 mai 2016, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 29 avril 2016 sous le N°16-0939, a été réalisée par l'émission de 8 131 200 actions nouvelles de nominal 1 DT chacune, totalement souscrites en numéraire au prix d'émission de 1.8 DT l'action, et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 40 656 000 DT divisé en 40 656 000 actions nominatives de nominal 1 DT chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed -**

**Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

La société Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **20/06/2016**, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de **3 800 000 Dinars** pour le porter de **25 450 000 Dinars** à **29 250 000 Dinars**, et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **3 800 000 actions nouvelles gratuites de nominal 1 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **(76) actions nouvelles gratuites pour (509) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2016**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes - Unimed - seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 26 juillet 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 26 juillet 2016**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis  
Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis  
Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
« Emprunt Subordonné BIAT 2016 »  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de **200 MD** sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20 Avril 2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 70 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour émettre cet emprunt et d'ajuster les caractéristiques de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,55% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/06/2016** auprès des guichets de la BIAT et clôturés au plus tard le **29/07/2016**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/07/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- Suite -

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/07/2016**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/07/2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.  
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.  
L'emprunt sera amorti en totalité le **29/07/2021** pour la catégorie A et le **29/07/2023** pour la catégorie B.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juillet** de chaque année.  
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **29/07/2017**.  
Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/07/2017** pour la catégorie A et le **29/07/2019** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
  - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :  
Ce taux est de **7,40%** l'an (pour la catégorie A) et **7,55%** l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.
  - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :  
Cette marge est de **1,95%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
  - **Durée totale:**  
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
    - ✓ 5 ans pour la catégorie A.
    - ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
  - **Durée de vie moyenne:**  
La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016 » est comme suit:
    - ✓ 3 années pour la catégorie A.
    - ✓ 5 années pour la catégorie B.
  - **Duration de l'emprunt** :  
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,293** années pour la catégorie B.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou



- Suite -

- contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« SERVICOM 2016 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

**Notation de la société:** SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 18 JUILLET 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,268%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,326%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,359%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,367%	990,096
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,400%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,439%	1 002,889
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,465%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,506%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,629%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,670%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,689%	1 019,286
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		4,948%	1 004,637
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,319%	1 003,461
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,400%	881,541
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,525%	999,054
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,990%	984,248
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,327%	969,720
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,452%	972,886
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		955,659
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,091
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	932,437
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	946,640
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	941,810
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	939,766
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,293
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	939,831
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,615

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,576	161,624		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,113	109,147		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,524	93,553		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,376	14,380		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,131	105,164		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,475	1,476		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,791	103,870		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,495	39,506		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,554	53,569		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	130,244	130,284		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	482,544	483,268		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	120,108	119,980		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	127,423	127,442		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	139,649	139,734		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	121,953	121,962		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,588	94,653		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,663	143,312		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,982	94,217		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,655	93,547		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,978	141,154		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,650	126,774		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,712	108,764		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	95,373	95,528		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,086	102,031		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,886	18,883		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 527,570	1 532,701		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 166,120	2 181,258		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,050	121,526		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,031	108,891		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,102	141,771		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	146,170	147,538		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,289	15,353		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 131,561	5 140,041		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 979,511	4 992,732		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,388	2,408		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,106	2,122		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,156	1,162		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,079	1,081		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,067	1,072		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,069	1,074		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,168	104,053		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,325	9,396		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,743	110,995		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,433	118,479		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,557	106,591
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,869	101,897
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,675	103,705
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,722	100,734
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,130	102,167
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,454	105,484
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,656	102,692
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,705	100,733
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,968	102,997
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,781	100,815
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,662	102,696
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,826	101,855
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,821	104,855
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,366	103,397
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,972	101,999
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,889	100,921
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,901	102,921
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,822	100,855
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,042	102,067
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,856	103,886
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,869	100,905
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,447	101,477
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,463	103,493
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,951	100,981



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,389	10,392
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,614	101,648
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,872	101,905
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,962	102,989
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,329	10,332
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,391	57,427
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	129,812	130,076
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 356,537	1 358,750
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,653	112,726
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,881	109,010
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,491	97,655
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,945	16,952
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,903	269,070
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,339	28,316
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 289,895	2 290,808
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,292	70,284
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,954	53,958
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,461	102,386
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,250	86,284
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,756	10,765
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,594	11,604
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,993	13,993
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,624	12,636
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,403	12,412
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,180	11,183
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,411	141,478
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,733	137,828
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,075	9,093
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,090	100,278
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,734	79,315
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	79,469	79,930
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,231	97,132
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	95,177	95,248
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,044	103,043
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,685	115,464
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,152	102,213
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	135,785	136,540
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,495	98,732
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,784	98,809
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,268	191,615
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	174,981	175,868
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	152,411	152,842
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,618	19,854
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,779	143,922
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	114,125	114,932
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 541,662	8 623,891
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,091	8,162
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,070	81,457
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	982,925	986,228
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5095,175	5122,558
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,405	110,175
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,380	9,048
126	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 021,319	10 024,331

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex



56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## *AVIS DES SOCIETES*

### **ETATS FINANCIERS**

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-**  
Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015  
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

**ACTIFS**

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	2 501	2 976
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	159 506	96 424
Créances sur la clientèle	3.3	820 272	751 304
Porte feuille –titres d’investissement	3.4	2 171	2 350
Valeurs immobilisées	3.5	7 589	7 551
Autres actifs	3.6	17 805	25 822
<b>Total Actifs</b>		<b>1 009 844</b>	<b>886 427</b>

**PASSIFS & CAPITAUX PROPRES**

**PASSIFS**

<b>PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Banque centrale et CCP	4.1	1 878	2 912
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	1 271	963
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	47 604	62 795
Emprunts et ressources spéciales	4.4	894 258	755 976
Autres passifs	4.5	18 178	21 283
<b>Total Passifs</b>		<b>963 189</b>	<b>843 929</b>

**CAPITAUX PROPRES**

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 167	4 090
Résultats reportés		-1 592	-5 174
Résultat de l’exercice		4 080	3 582
<b>Total Capitaux propres</b>	4.6	<b>46 655</b>	<b>42 498</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>		<b>1 009 844</b>	<b>886 427</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
**(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

<b>LIBELLE</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Passifs Eventuels</b>			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6.1	420	880
<b>Total Passifs éventuels</b>		<b>420</b>	<b>880</b>
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement donnés	6.2	67 131	66 057
Engagements sur titres (Participations non libérées)		0	695
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>67 131</b>	<b>66 752</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement reçus	6.3	34 087	33 582
Garanties reçues	6.5	621 751	584 008
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>655 838</b>	<b>617 590</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
**(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

LIBELLE	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>I Produits d'exploitation Bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	23 571	21 236
Commissions	5.2	4 278	3 849
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		11	11
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>		<b>27 859</b>	<b>25 096</b>
<b>II Charges d'exploitation Bancaire</b>			
Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 056	-2 134
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>-2 056</b>	<b>-2 134</b>
<b>Produit net Bancaire = (I-II)</b>		<b>25 803</b>	<b>22 962</b>
Dot. aux prov. et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.4(*)	-1 593	-2 535
Dot. aux prov. et résultat des corrections des valeurs/portefeuille d'investissement	5.5(*)	-179	-287
Autres produits d'exploitation		97	113
Frais de personnel	5.6	-12 788	-11 700
Charges générales d'exploitation	5.7	-4 418	-3 523
Dot aux amorts et aux Prov. sur immobilisations		-1 210	-1 119
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 713</b>	<b>3 911</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	139	3
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	781	0
Impôt sur les bénéfices		-2 553	-332
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>4 080</b>	<b>3 582</b>
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			
<b>Résultat Net de la période</b>		<b>4 080</b>	<b>3 582</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>4 080</b>	<b>3 582</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
**(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	28 086	24 540
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 54	- 32
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-35 058	-56 351
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	-12 914	4 425
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-11 820	-11 252
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-39 559	-4 248
Impôt sur les bénéfices	- 596	- 35
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>-71 914</b>	<b>-42 953</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	<b>- 1 248</b>	<b>- 2 051</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 248</b>	<b>- 2 051</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'emprunts	<b>-4 865</b>	<b>-4 964</b>
Augmentation / diminution ressources spéciales	<b>141 145</b>	<b>33 216</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>136 280</b>	<b>28 252</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	<b>63 118</b>	<b>-16 752</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	<b>96 042</b>	<b>112 794</b>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>159 160</b>	<b>96 042</b>

## LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2015

### PREAMBULE

Dans l'objectif de lever les réserves émises par les commissaires aux comptes de la banque et d'aboutir à des états financiers totalement fiables et sans réserves, deux missions ont été menées dès le début de l'exercice 2015, à savoir une mission d'apurement de comptes et une mission d'inventaire physique des immobilisations.

Quant aux résultats de ces missions, on souligne que les travaux de la première mission ont permis d'apurer 98% des comptes CCP ouverts par la banque auprès de l'Office National de la Poste, d'établir un état de rapprochement assaini à 98% du compte STB-PCF, d'apurer d'une façon intégrale les comptes actifs et passifs inter-siège et les écarts de migration et d'apurer les comptes d'assurance.

Les travaux de la deuxième mission ont permis d'inventorier l'intégralité des immobilisations de la banque et d'établir un tableau d'amortissement de ces immobilisations par code article permettant ainsi une vision claire sur le patrimoine de la banque.

### NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<b>Publics</b>	<b>2 151 033</b>	<b>10</b>	<b>21 510 330</b>	<b>53,78%</b>
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- OMMP	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
<b>Privés</b>	<b>1 848 967</b>	<b>10</b>	<b>18 489 670</b>	<b>46,22%</b>
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

### ***2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers***

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

### ***2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués***

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

#### **2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements**

##### **2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

##### **2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux**

### **A. Critères de classification sur les crédits de microprojets**

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

<b>Classe</b>	<b>Retard de paiement</b>
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

### **B. Détermination des Provisions individuelles**

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

### **C. Détermination des Provisions collectives**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2011-2015.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

#### **D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

#### **2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

### **2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres**

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

### **2.2.4 Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2011/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

### **2.2.5 Ressources spéciales**

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

#### **C1- Ressources spéciales accordées :**

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

#### **C2- Emprunt extérieures**

- FADES
- BID

#### **C3- Autres principales ressources**

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

### **2.2.6 Engagements de financement donnés**

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

### **2.2.7 Engagements de financement reçus**

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

## NOTE N°3 : BILAN ACTIF

### 3.1 caisse et avoirs au près de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **2 501 KDT** contre **2 976 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2015	2014
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		25	212
BCT BID		0	108
CCP exploitation		2 415	2 783
CCP agences BTS		17	26
CCP versement TOUMOUH		37	96
Comptes BCT (4010+4012)		308	267
Provision	*(1)	-301	-516
<b>TOTAL</b>		<b>2 501</b>	<b>2 976</b>

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-136
Provision Suspends CCP AGENCE	-160
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur Caisse	-3
<b>TOTAL</b>	<b>-301</b>

### 3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **159 506 KDT** contre **96 424 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Compte FADES STB	(1)	20	18
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	158 900	95 941
Intérêts sur placement à recevoir	(2)	577	464
Valeurs non encore imputées		9	1
<b>TOTAL</b>		<b>159 506</b>	<b>96 424</b>

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.



(2) Les placements de la BTS au 31 Décembre 2015 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée fin Déc 2015	Date Echéance	Intérêt à recevoir
UBCI	10 000	5,50%	59	01/02/2016	90
UBCI	30 000	5,75%	52	09/05/2016	249
UBCI	10 000	5,60%	43	17/03/2016	67
UBCI	15 000	5,50%	37	22/02/2016	85
BNA	40 000	4,80%	13	18/01/2016	69
AB	15 000	4,70%	8	08/01/2016	16
BH	5 000	4,65%	2	12/01/2016	1
AB	25 000	4,80%	0	29/01/2016 (*)	0
BNA	8 900	4,10%	0	04/01/2016 (*)	0
<b>TOTAL</b>	<b>158 900</b>				<b>577</b>

(\*) Date placement 31/12/2015

### 3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **820 272 KDT** contre un solde de **751 304 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits non échus	(1)	275 798	268 187	7 611
Crédits impayés	(2)	226 136	208 391	17 745
Dotation FONAPRAM accordée		126 166	123 475	2 691
Dotation FONAPRAM impayée		51 073	45 615	5 458
Intérêts impayés	(3)	32 424	30 889	1 535
Intérêts échus	(4)	496	590	-94
Intérêts à recevoir		285	215	70
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	169 803	132 567	37 236
Provisions sur crédits	(6)	-32 680	-30 844	-1 836
Agios réservés	(7)	-32 609	-31 049	-1 560
Clients compte débiteurs	(8)	3 380	3 268	112
<b>TOTAL NET</b>		<b>820 272</b>	<b>751 304</b>	<b>68 968</b>

### 1) Crédits non échus:

Ce compte enregistre un montant de **275 798 KDT** au 31 Décembre 2015 contre un montant de **268 187 KDT** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits Agence	11 095	10 123	972
Crédits sur ressources ordinaires	173 914	(*) 169 824	(**) 4 090
Crédits P.C.F	9	3 787	(**) -3 778
Crédits sur la ligne FNE	18 977	21 523	-2 546
Crédits FOSDAP	1 928	1 913	15
Crédits BID	218	1 252	-1 034
Crédits ONA	9 592	7 106	2 486
Crédits ETAP Autofinancement	608	492	116
Crédits INTILAK	20 317	13 937	6 380
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	43	29	14
Crédits AF-STORM	231	153	78
Crédits Programmes ETS En Difficultés	15 598	9 972	5 626
Crédits FADES2	23 267	(*) 28 076	-4 809
<b>TOTAL</b>	<b>275 798</b>	<b>268 187</b>	<b>7 611</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) Cette variation tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

### 2) Crédits impayés :

Le total des impayés en principal au 31 Décembre 2015, a atteint **226 136 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits Agence Impayés	1 068	1 008	60
Crédits sur Res. Ord. Impayés	132 414	(*) 120 386	12 028
Crédits P.C.F impayés	5 556	6 214	-658
Crédits sur la ligne FNE impayés	78 041	73 774	4 267
Crédits FOSDAP impayés	120	64	56
Crédits BID impayés	2 167	2 148	19
Crédits ONA impayés	5 575	4 633	942
Crédits FADES2 impayés	1 186	(*) 164	1 022
Crédits INTILAK impayés	3	0	3
Crédits ETAP Autofin. impayés	6	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>226 136</b>	<b>208 391</b>	<b>17 745</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

### 3) Intérêts impayés :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	19 128	(*) 17 986	1 142
Intérêts impayés FNE	11 916	11 763	153
Intérêts impayés P.C.F	339	385	-46
Impayés sur frais BID	202	209	-7
Intérêts impayés ONA	253	231	22
Intérêts impayés clients agence	128	124	4
Intérêts impayés FOSDAP	128	65	63
Intérêts impayés FADES2	330	(*) 126	204
<b>TOTAL</b>	<b>32 424</b>	<b>30 889</b>	<b>1 535</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

### 4) Intérêts échus

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	331	(*) 380	-49
Intérêts échus sur crédit FNE	87	113	-26
Intérêts échus sur crédits agence	4	8	-4
Frais échus sur crédit BID	1	4	-3
Intérêts échus sur crédit ONA	10	9	1
Intérêts échus sur crédit FOSDAP	6	9	-3
Intérêts échus sur crédit FADES2	57	(*) 67	-10
<b>TOTAL</b>	<b>496</b>	<b>590</b>	<b>-94</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

### 5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999 modifiée par l'avenant n°4 du 24/08/2011.

Ce compte accuse au 31 Décembre 2015 un solde de **169 803 KDT** contre **132 567 KDT** au 31/12/2014, soit une variation positive de **37 236 KDT**.

## 6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Provisions crédit M.T	16 557	(*) 15 442	1 115
Provisions crédit FNE	8 820	8 776	44
Provisions collective	1 854	1 284	570
Provisions crédit Agence	1 283	1 202	81
Provisions comptes débiteurs	2 706	2 818	-112
Provisions crédit PCF	585	653	-68
Provisions crédit BID	223	261	-38
Provisions crédit FADES2	512	(*) 276	236
Provision additionnelle	140	132	8
<b>TOTAL</b>	<b>32 680</b>	<b>30 844</b>	<b>1 836</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

## 7) Agios réservés :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	19 128	(*) 17 986	1 142
Agios réservés sur FNE	11 916	11 763	153
Agios réservés sur PCF	339	385	-46
Agios réservés sur frais BID	202	209	-7
Agios réservés sur ONA	253	230	23
Agios réservés sur Clients agence	313	285	28
Agios réservés sur FOSDAP	128	65	63
Agios réservés sur FADES2	330	(*) 126	204
<b>TOTAL</b>	<b>32 609</b>	<b>31 049</b>	<b>1 560</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

## 8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
COMPTE CHEQUE	191	187	4
COMPTE COURANT	375	378	-3
COMPTE COURANT ASSOCIATION	19	19	0
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	384	317	67
COMPTE SPECIAL MPJ	1 932	1 937	-5
COMPTE SPECIAL PCF	479	430	49
<b>TOTAL</b>	<b>3 380</b>	<b>3 268</b>	<b>112</b>

### 3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **2 171 KDT** et se détaille comme suit :

#### 1)- Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société sidco	365	-125	240	241
Société sodis sicar	391	-111	280	295
SIBTEL	69	0	69	69
Société FRDCM	175	-134	41	67
Société sodino	2 084	-663	1421	1 558
<b>TOTAL</b>	<b>3 104</b>	<b>-1033</b>	<b>2071</b>	<b>2 250</b>

#### 2)- Emprunt Obligataire:

Désignation	Montant
<b>Emprunt obligataire de l'Etat 2014</b>	<b>100</b>

### 3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2015 à **7 589 KDT** contre **7 551 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Logiciel Informatique	1 039	1 038
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	166	36
Matériel Informatique	2 510	2 074
Matériel de Transport	1 626	1 570
Mobilier et Matériel de Bureau	1 200	1 186
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 951	2 691
<b>Total immobilisations Brutes</b>	<b>16 565</b>	<b>15 668</b>
Amortissements	-8 976	-8 117
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>7 589</b>	<b>7 551</b>

**Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2015 (en dinars)**

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Valeurs Brutes 31/12/2015	Taux %	Amort. cumulés 31/12/14	Dotations 2015	Reprises 2015	Amort. cumulés 31/12/15	VCN au 31/12/15
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>										
Immobilisations incorporelles en cours	14 741	28 491		43 232	0%				0	43 232
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	8 639	1 305		9 944	16 158
software-logiciels	1 037 688			1 037 688	0%	695 161	154 879		850 040	187 648
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 078 531</b>	<b>28 491</b>	<b>0</b>	<b>1 107 022</b>		<b>703 800</b>	<b>156 184</b>	<b>0</b>	<b>859 983</b>	<b>247 038</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>										
Mobilier de bureau	548 370	10 671		559 041	20%	489 791	20 515		510 306	48 735
Matériels et équipements de bureau	167 272			167 272	20%	110 892	16 786		127 678	39 594
Matériels de conditionnement	169 415	352		169 767	20%	116 411	16 901		133 312	36 455
Matériel de restauration et de réception	425	432		856	20%	425	3		428	428
Matériel de transport et de signalisation	1 586 796	297 401	258 003	1 626 194	20%	1 439 123	128 360	258 003	1 309 480	316 714
Matériels audio-visuel et de sonorisation	28 494	4 498		32 991	20%	27 955	724		28 680	4 312
Matériels de communication et de télécommunication	189 754	1 670		191 425	20%	33 696	33 571		67 266	124 158
hardware-matériels et accessoires informatiques	1 961 548	438 698		2 400 246	33%	1 345 050	322 707		1 667 757	732 489
MATERIEL MEDICAL	179			179	20%	179			179	0
matériel de sécurité, de protection et de conservation	288 637	309 039		597 676	20%	112 297	67 548		179 845	417 830
Matériel de régulation électrique	95 394			95 394	20%	75 077	6 181		81 258	14 135
Aménagement Agencement et Installations	2 400 325	46 528		2 446 853	10%	1 539 716	129 051		1 668 768	778 085
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	2 060 305	280 392		2 340 697	3 267 143
Immobilisations corporelles en cours	20 923	101 542		122 465	0%					122 465
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%					1 439 399
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>14 504 769</b>	<b>1 210 831</b>	<b>258 003</b>	<b>15 457 597</b>		<b>7 350 917</b>	<b>1 022 741</b>	<b>258 003</b>	<b>8 115 655</b>	<b>7 341 943</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>15 583 300</b>	<b>1 239 322</b>	<b>258 003</b>	<b>16 564 619</b>	<b>0</b>	<b>8 054 717</b>	<b>1 178 924</b>	<b>258 003</b>	<b>8 975 638</b>	<b>7 588 981</b>

### 3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **17 805 KDT** contre **25 822 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014	variation
Assurances		64	2 555	(*) -2 491
Etat, impôts et taxes		450	414	36
Personnel, comptes rattachés		3 663	3 554	109
Etat, subvention à recevoir	(1)	120	120	0
Créance sur l'Etat	(2)	7 218	6 116	1 102
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 955	3 506	449
Compte des stocks		7	5	2
Comptes d'attente et de régularisation		148	8 288	(*) -8 140
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		961	668	293
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		32	26	6
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		218	148	70
Comptes centraux et liaisons		202	147	55
Comptabilité matière		737	165	572
Valeur en compensation		210	257	-47
Provision pour risque divers		-217	-184	-33
<b>TOTAL</b>		<b>17 805</b>	<b>25 822</b>	<b>-8 017</b>

(\*\*) Cette variation tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions à recevoir de l'Etat au titre des subventions dans le cadre du programme PCF journaliste. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre:

- de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.
- du programme de subvention projet 5000.

## NOTE N°4 : BILAN PASSIF

### 4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **1 878 KDT** contre un solde de **2 912 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Compte CCP exploitation	(a)	(*) 1 878	2 862
Compte CCP intérêts TOUMOUH		0	50
<b>TOTAL</b>		<b>1 878</b>	<b>2 912</b>

(\*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Compte CCP 3024-84	1 764	2 735
Compte CCP 3127-81	114	127
<b>TOTAL</b>	<b>1 878</b>	<b>2 862</b>

### 4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **1 271 KDT** contre un solde de **963 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
STB Compte Exploitation		12	12
Compte STB PC Familial		(*) 1 184	845
Compte BNA (4688 & 4740)		75	74
Valeurs non encore imputées		0	32
<b>TOTAL</b>		<b>1 271</b>	<b>963</b>

(\*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

### 4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **47 604 KDT** contre un solde de **62 795 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Comptes spéciaux MPJ+PCF		(*) 7 629	19 585
Comptes spéciaux d'épargne		888	939
Comptes blocage		35 764	37 779
COMPTE CHEQUE		346	629
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		127	187
COMPTE COURANT		899	231
COMPTE COURANT ASSOCIATION		1 951	3 445
<b>TOTAL</b>		<b>47 604</b>	<b>62 795</b>

(\*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

### 4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **894 258 KDT** contre un solde de **755 976 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :



Désignations	31/12/2015	31/12/2014
FONAPRAM	220 795	217 347
Prime investissement / Etat	-41 315	-38 219
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits	274 081	246 161
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000
Fonds National de l'Emploi FNE MPJ	238 100	183 100
MPJ FNE Programme spécifique	29 632	24 632
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi	1 976	0
Ressources PRD	1 100	1 100
Micro crédit OVERSEAS	184	184
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857
Fonds British Gaz	1 420	1 505
Emprunt FADES	18 572	20 893
Emprunt FADES 2	28 941	28 941
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	10 000
Ressources BID	1 727	2 269
Dettes rattachées emprunt	588	372
Ressources FOSDAP	32 238	30 205
Subvention à recevoir FOSDAP	-24 894	-23 678
Ressources ONA-FR	15 677	13 181
Ressources ETAP Autofinancement	468	475
Ressources ETAP MC	367	0
FONDS ETAP TATAOUINE	292	0
Fonds INTILAK	39 982	14 990
Ressource STORM	384	197
FONDS SEREPT	66	0
LIGNE SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2
FONDS MOUDHARBA BID 2	15 000	0
FONDS OMEDRH START KAIROUAN	8	0
FONDS QFF	2 550	0
<b>TOTAL</b>	<b>894 258</b>	<b>755 976</b>

#### 4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **18 178 KDT** contre un solde de **21 283 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges	(1)	670	730
Comptes régularisation et Crédeurs Divers	(2)	17 508	20 553
<b>TOTAL</b>		<b>18 178</b>	<b>21 283</b>

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risque fiscal		336	385
Provisions pour risques divers		334	345
<b>TOTAL</b>		<b>670</b>	<b>730</b>

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Comptabilité matières		756	184
Comptes liaisons et centraux		(**) 73	4 958
FNG à payer		(**) 2 824	1 749
Personnel, charges à payer		5 655	4 655
Etat, impôts et taxes		3 398	1 181
Dette envers l'Etat(*)		476	476
Assurances à payer		(**) 1 236	5 128
Comptes d'attente		103	174
Comptes de régularisation		(**) 1 129	859
Valeur en compensation		1 858	1 120
Fournisseur d'immobilisation		0	69
<b>TOTAL</b>		<b>17 508</b>	<b>20 553</b>

(\*\*) Ces montants tiennent comptes des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(\*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

#### 4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **46 655 KDT** contre **42 498 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 167	4 090
Résultats reportés	-1 592	-5 174
Résultat de l'exercice	4 080	3 582
<b>TOTAL</b>	<b>46 655</b>	<b>42 498</b>

(\*) Dont **3 469 KDT** qui représentent les réserves pour fonds social.

## NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

### 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **23 571 KDT** contre **21 236 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits des placements		6 465	6 115
Intérêts sur crédits	(1)	17 106	15 121
<b>TOTAL</b>		<b>23 571</b>	<b>21 236</b>

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur crédits MT	13 199	(*) 11 777
Intérêts sur crédits FNE	1 366	1 685
Intérêts sur crédits FADES2	1 458	(*) 798
Intérêts sur crédits PCF	316	179
Intérêts sur crédits Agence	709	534
Récupération frais sur crédit BID	58	148
<b>Total</b>	<b>17 106</b>	<b>15 121</b>

(\*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

### 5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur mains levées	62	50
Commissions d'études	2 062	2 305
Commissions de gestion FONAPRAM	449	405
Commissions de gestion lignes micro crédits	1 176	453
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	129	149
Commissions de gestion ONA	293	203
Commissions de gestion FOSDAP	6	5
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	8	15
Commissions de gestion INTILAK	70	68
Commissions de gestion STORM	2	1
Commissions de gestion Projet 5000	7	191
Commissions de gestion programme SSI	0	4
Commissions de gestion OMERDH START KAIROUAN	5	0
Commissions de gestion STORM MC	2	0
Commissions de gestion ETAP MC	6	0
Commissions de gestion SEREPT MC	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 278</b>	<b>3 849</b>

### 5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur emprunt FADES	1 777	1 879

Intérêts sur emprunt BID	225	223
Autres intérêts	54	32
<b>TOTAL</b>	<b>2 056</b>	<b>2 134</b>

#### 5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions CMT + FNE	1 244	1 636
Dotation / Reprise aux provisions collective	570	654
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	7	-5
Dotation / Reprise aux provisions PCF	-67	-47
Dotation aux provisions pour risques	143	-9
Dotation aux provisions clients Agence	81	229
Dotation aux provisions suspens trésorerie (CCP...)	-385	77
<b>TOTAL</b>	<b>1 593</b>	<b>2 535</b>

#### 5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions pour titres participation	179	287
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>287</b>

#### 5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **12 788 KDT** contre un solde de **11 700 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Salaires, primes et appointements	10 148	9 261
Charges Sociales	1 857	1 706
Assurances Groupe	409	444
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	313	237
Autres frais	61	52
<b>TOTAL</b>	<b>12 788</b>	<b>11 700</b>

#### 5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **4 418 KDT** contre un solde de **3 523 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Entretien et réparation	533	328
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	634	408
Honoraires et autres services	645	364
Publicité et relations publiques	299	130
Intervention Amicale BTS	590	543
Loyers	543	417

Fournitures	243	222
Fournitures non stockées	386	441
Nettoyages et gardiennage	19	18
Impôts et taxes	366	368
Voyages et déplacements	20	18
Autres	140	266
<b>TOTAL</b>	<b>4 418</b>	<b>3 523</b>

**5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :**

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	146	0
Perte exceptionnelle	-10	0
Jetons de présence Reçus	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>3</b>

**5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :**

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Solde gain \ perte d'apurement	781	0
<b>TOTAL</b>	<b>781</b>	<b>0</b>

## NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **420 KDT** contre **880 KDT** au 31 décembre 2014, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

### 6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 **67 131 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Engagement BTS CMT + FNE	42 999	44 408
Engagement BTS CCT + FNE	2 575	2 396
Engagement BTS Succursale	1 348	648
Engagement BTS dotation FONAPRAM	15 800	14 998
Engagement BTS dotation FOSDAP	87	99
Engagement BTS ONA	2 731	2 347
Engagement BTS BID	19	22
Engagement BTS INTILAK	1 516	1 121
Engagement BTS ETAP	56	18
<b>TOTAL</b>	<b>67 131</b>	<b>66 057</b>

### 6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **34 087 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

### 6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **621 751 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	406 089	386 591
Garantie reçue sur dotation	215 662	197 417
<b>TOTAL</b>	<b>621 751</b>	<b>584 008</b>

*Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la  
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE*

***RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015***

En exécution de la mission de co-commissariat qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/11/2013, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS" arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

**1 - Rapport Sur Les Etats Financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net bilan de 1.009.844 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.080 KDT.

**2 - Responsabilité de la Direction Pour Les Etats Financiers**

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**3 - Responsabilité des Commissaires Aux Comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **5 - Opinion**

À notre avis les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **6 - Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

## **7 - Rapport Sur d'Autres Obligations Légales & Règlementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**7.1** - Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable présentées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

**7.2** - En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises votre Etablissement avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce propos.

**7.3** - Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**7.4** - Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la "BTS" et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux



dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2015 -04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par la "BTS" couvrent, au 31 décembre 2015, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

**Tunis, le 08 Juillet 2016**


**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ACB  
Zied KHADIMALLAH**



**Audit & Consulting Business**  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'OECT  
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis  
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

**Cabinet  
Hichem CHEKIR**



**HICHEM CHEKIR**  
Expert Comptable  
Commissaire Aux Comptes Inscrit  
Au Tableau de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

**Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la  
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

**RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM», "FOSDAP" et « ministère de formation professionnelle et de l'emploi » se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 1 176 KDT au titre des débloques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat s'élève à 449 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat s'élève à 6 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Ministère de Formation Professionnelle et de l'Emploi " allouées par l'Etat s'élève à 7 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Office National de l'Artisanat" allouées par l'Etat s'élève à 293 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONDS INTILEK " allouées par l'Etat s'élève à 69 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisé d'aucune convention, au titre de l'exercice 2015, rentrant dans le cadre des articles précités.

**Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants**

1. La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

	(En KDT)
	<b>P.D.G</b>
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
<b>Un ensemble d'avantages en nature</b>	
• Voiture de fonction (acquise en 2015 pour 98 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	7,677
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2015 à 36 518 DT.
3. La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUAI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquis fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amorti à hauteur de 13 645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint (au titre des exercices antérieur) s'élève au 31 décembre 2015 à 76 750 DT.
5. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2015 à 5000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque à cet effet, s'élève à 45 000DT.
6. Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2015 à 1000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6000 DT par exercice. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 6 000DT.
7. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015
Avantages à court terme	106 241	17 820	102 079	9 246	51 000	125 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	8 789	8 789	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>106 241</b>	<b>17 820</b>	<b>110 868</b>	<b>18 035</b>	<b>51 000</b>	<b>125 000</b>

(\*) Il s'agit des provisions pour congés payés et pour départ à la retraite au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 08 Juillet 2016

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ACB**  
**Zied KHADIMALLAH**

**Audit & Consulting Business**  
**Société d'Expertise Comptable**  
**Inscrite au Tableau de l'OECT**  
**Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis**  
**Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031**

**Cabinet**  
**Hichem CHEKIR**

**HICHEM CHEKIR**  
**Expert Comptable**  
**Commissaire Aux Comptes Inscrit**  
**Au Tableau de l'Ordre des Experts**  
**Comptable de Tunisie**